



Rue du Champ de Courses  
76370  
ROUXMESNIL-BOUTEILLES

COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 OCTOBRE 2022

Date de convocation : 27/09/2022

Date d'affichage : 27/09/2022

L'an deux mille vingt-deux, le trois octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Claude GROUT, Maire.

**Etaient présents :** Pascal LEGOIS, Marie-Laure DELAHAYE, Anne-Marie ARTUR, Ronald SAHUT, Martine BUISSON, Alain RASSET, Alain NOEL, Pascal CAILLY, Gilbert BAUDER, Florence COSSARD, Armelle POIRIER, Jonathan DESGROISILLES, Stéphanie LEVILLAIN, Priscille CLEMENT,

**Etaient Absents :** Claude PETITEVILLE a donné pouvoir à Pascal LEGOIS  
Dominique CATEL a donné pouvoir à Anne-Marie ARTUR  
Véronica TROGLIA  
Alain DEHAIS

**Secrétaire de séance :** Ronald SAHUT

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres	
En exercice	19
Présents	15
Pouvoirs	2
Votants	17

**OBJET :**

**DEMANDE DE LOCATION SALLE DES SAULNIERS  
POUR ACTIVITE MME BATEL – EXPERTISE DU SPORT**

Mme BATEL a sollicité Monsieur le Maire afin de pouvoir exercer certaines de ses activités dans la Salle des Saulniers, une après-midi par semaine, son cabinet étant trop exigüe.

Les élus considèrent que cette salle n'est pas destinée à ce type d'activité et qu'il serait plus compliqué d'organiser les manifestations ou locations, en ayant un impératif hebdomadaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- De ne pas donner suite à la sollicitation de Mme BATEL

Cette délibération est transmise au Représentant de l'Etat.

Le Maire,



Acte exécutoire en application de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Envoyé en Préfecture le : 25 OCT 2022

Affiché le : 26 OCT 2022

Notifié le :

M. le Maire informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN – 53, Avenue Gustave Flaubert – 76000 ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.



Le Maire,